

Fiche technique (orchestre)

ALICE

de Denis Gougeon et Yves Daoust

L'obscurité totale lors du spectacle est absolument nécessaire

Alice, une production de l'Arsenal à musique, est interprété par l'orchestre, deux solistes et une comédienne et comprend des projections d'images et de séquences animées sur tulle.

La régie son et éclairage doit obligatoirement être à l'extérieur de la cabine.

Chef d'orchestre

Une copie du texte contenant les indications scéniques sera envoyée à l'avance au chef d'orchestre.

Son/Audio

Ce spectacle requiert un système de son de bonne qualité. Celui-ci doit inclure des haut-parleurs adéquats pour la salle entière. Les besoins spécifiques sont :

- Une console 24 entrées, 2 sorties de façade, 3 sorties auxiliaire
- 4 moniteurs de scène : 2 pour les solistes, 1 pour le chef, 1 pour la comédienne
- 5 direct-box
- Suffisamment de fils XLR
- Micros pour l'orchestre
- Un compresseur 8 canaux
- Un noise gate
- Tout le filage nécessaire

Compte tenu de l'équilibre délicat requis entre l'orchestre, les deux solistes et la comédienne au cours de cette production, il est impératif que votre sonorisateur soit présent à toutes les étapes de la production.

Éclairage

Un plan d'éclairage sera fourni; le directeur technique de l'Arsenal à musique sera sur place pour superviser l'installation et la manipulation. Les lutrins des musiciens doivent être pourvus de lumière parce qu'il s'agira du seul éclairage dont ils disposeront pendant presque tout le concert. Les besoins spécifiques sont:

- 7 projecteurs lekos à focale variable
- 24 projecteurs lekos 36°
- 4 booms
- 25 fresnels 1000w avec portes de grange
- 4 floor-stands
- 36 gradateurs 2.4kw
- 1 console 36 contrôles avec sous-maîtres programmables
- 3 porte-gobos

Décors/Accessoires

La compagnie voyage avec des caisses contenant tout son matériel.

Nous devons pouvoir accrocher un tulle de 20' x 40' le plus près possible du rideau maison.

L'aire de jeu requis est de 30 pieds de profondeur, 30 pieds de largeur et 15 pieds de hauteur.

Équipe

La compagnie voyage avec son directeur technique. Un sonorisateur doit être disponible sur place en tout temps. Le nombre de travailleurs requis pour le montage et la mise au point est habituellement déterminé selon les exigences de l'horaire et selon les règles gouvernant l'entente syndicale locale.

Minimum requis :

Montage : 3 techniciens, 1 sonorisateur, 1 directeur technique (5 heures)

Spectacle : 1 sonorisateur, 1 directeur technique (50 minutes)

Démontage : 1 sonorisateur, 1 directeur technique (1 heure)

Horaire

Une période de cinq heures est requise – avant la répétition générale - pour effectuer le montage technique de l'éclairage, de l'audio, des décors et accessoires. Une période de deux heures suffit généralement pour la répétition avec l'orchestre, les solistes et la comédienne.

Durée du spectacle : environ 50 minutes

Durée du démontage : environ 1 heure

Transport

S'il y a lieu, les membres de la compagnie et le matériel doivent être cueillis à l'aéroport en camionnette ou en fourgonnette pour être transportés au lieu d'hébergement. Un arrêt à la salle de concert pour y déposer décors, accessoires et costumes sera apprécié, à moins que le matériel, ainsi que le directeur technique puissent être cueillis et conduits à la salle avant le montage technique. Les membres de la compagnie et le matériel doivent par la suite être raccompagnés à l'aéroport pour leur vol de retour.

Loge d'artistes

Une loge dégagée et bien éclairée, munie de miroirs, de tables de maquillage/coiffure, d'un fer à vapeur et d'une planche à repasser, de sièges et d'espaces de rangement pour vêtements. De l'eau froide en bouteille, du café, des muffins ainsi que des fruits frais devront être à la disposition des artistes et de l'équipe. (4 personnes)

L'Arsenal à musique fournit

Un tulle pour les projections de 40' de largeur par 20' de hauteur, projecteur, lecteur DVD, lecteur CD, 3 microphones sans fils ainsi que tous les câbles nécessaires au projecteur et au lecteur CD.

Le diffuseur local est prié de faire parvenir à la compagnie toutes informations techniques du lieu du spectacle/concert au moins un mois avant l'engagement.

Les enregistrements sonores et audiovisuels ainsi que la prise de photographies sont interdits à moins d'avoir obtenu la permission des artistes au préalable.